



L'APPRENTISSAGE

mode d'emploi



CHOISIR L'APPRENTISSAGE,

le ressort de la
compétitivité future !

Un atout incontournable



- **Politique de transmission de compétences** en participant à la formation des jeunes
- **Anticipation de vos besoins** en compétences
- **Stratégie de recrutement adaptée** à votre activité
- **Gestion prévisionnelle** de vos emplois par de nouvelles ressources
- **Fidélisation** de jeunes talents
- **Avantages financiers** et aides



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Contrat de travail de type particulier,
établi via un formulaire (CERFA FA13a),
signé par l'employeur et l'apprenti

Rupture unilatérale du contrat
possible durant les 2 premiers mois
de l'apprentissage

Retrouvez « Les Clés de l'apprenti »
sur le site web www.formasup-arl.fr

! IMPORTANT

L'apprenti est un salarié à part entière.

A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions que l'ensemble des salariés. L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours. Ce temps est compris dans le temps de travail.

DU CONTRAT AUX MISSIONS

- ▶ **Définir une fiche de poste**
en adéquation avec les besoins
de l'entreprise
- ▶ **Choisir la formation
et le niveau adéquat**
Liste des formations sur
www.formasup-arl.fr
- ▶ **Valider le recrutement
de l'apprenti** en complétant
la fiche de préinscription
- ▶ **Etablir la déclaration préalable
à l'embauche** sur www.urssaf.fr
- ▶ Faire passer **la visite médicale**
- ▶ **Contactez votre organisme
consulaire pour établir le contrat :**
 -
Chambre de Commerce et d'Industrie France :
www.apprentissage.cci.fr
 -
CCI de Paris : www.e-apprentissage.ccip.fr
 -
Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
www.artisanat.fr
 -
Chambre d'Agriculture :
www.chambres-agriculture.fr
 -
DIRECCTE (secteur public)



ENTREPRISE

ORGANISME
CONSULAIRE
(OC)

Infos
procédure contrat

Contrôle des aspects administratifs
et pédagogiques du contrat

Visa du contrat

Suivi du bon déroulement
du contrat

Effectue démarches
administratives (DUE, Visite
médicale / Contact OC)

Signature du contrat
(apprenti et employeur)

Régularise le contrat en cas de
modifications
(MAP, salaire, lieu, ...)

Établit le contrat

Contrôle la conformité du contrat
et la légalité des stipulations
contractuelles

Enregistrement du contrat

**Pour toute information,
l'équipe du CFA est à votre écoute :**
04 78 77 04 56 - contact@formasup-arl.fr

DE L'INTÉGRATION À L'ÉVALUATION

Un double accompagnement



UN MAÎTRE
D'APPRENTISSAGE



UN TUTEUR
PÉDAGOGIQUE

Un **double accompagnement** pour l'apprenti avec un tuteur pédagogique dans l'établissement de formation et un Maître d'apprentissage au sein de l'entreprise.

Pour accompagner le tuteur pédagogique et le Maître d'apprentissage dans leurs missions, le CFA organise des sessions de formation gratuites d'octobre à novembre.

Programmation disponible :

Anne-Charlotte TAUTY

04 72 78 86 43 - actauty@formasup-arl.fr

L'APPRENTI

- Respecte un engagement vis-à-vis de l'employeur
- Accepte les contraintes du monde du travail
- Doit être motivé par une alternance Formation/Entreprise

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Intègre l'apprenti
- Encadre son travail
- Transmet son savoir-faire
- Accompagne, évalue et veille à l'acquisition des compétences

LE TUTEUR PÉDAGOGIQUE

- Aide l'apprenti à s'inscrire dans une trajectoire professionnelle
- Encadre et participe à sa progression
- Évalue

Le CFA propose le livret électronique d'apprentissage, véritable outil **d'évaluation et de liaison** entre l'apprenti, le Maître d'Apprentissage et le tuteur pédagogique.

Chargé du Lé@ - Fabrice LALLEMAND

04 72 78 86 74 - flallemand@formasup-arl.fr

DU FINANCEMENT AUX AIDES

* **financement direct** : par la rémunération de l'apprenti

Age	Années d'exécution du contrat		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	25 %	37 %	53 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

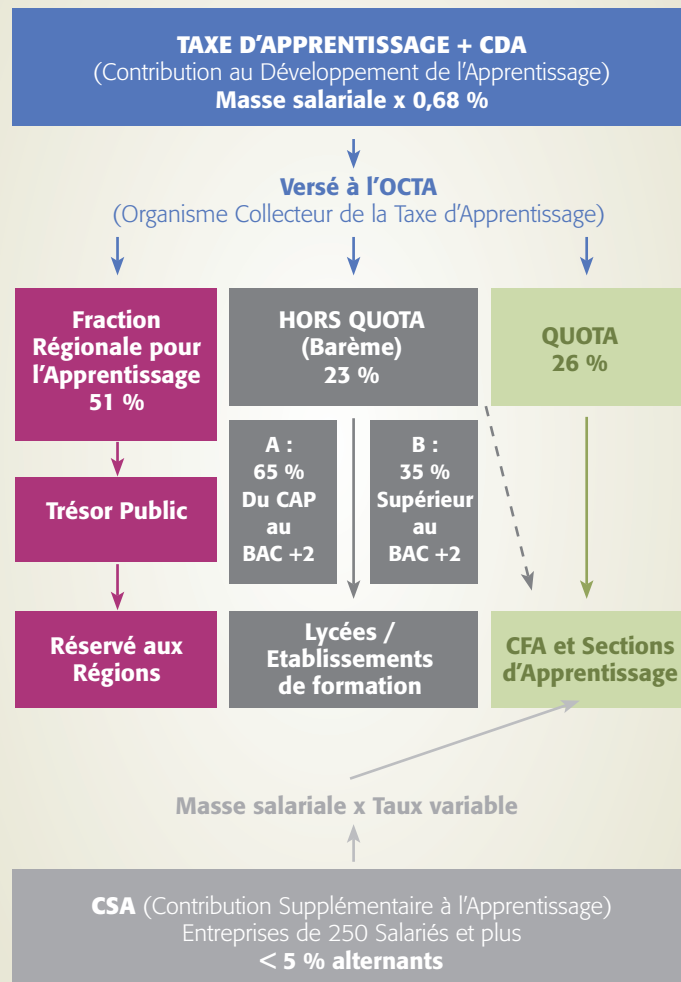
Pourcentages du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel)

Découvrez le simulateur de fiche de paie sur le site du CFA :

www.formasup-arl.fr

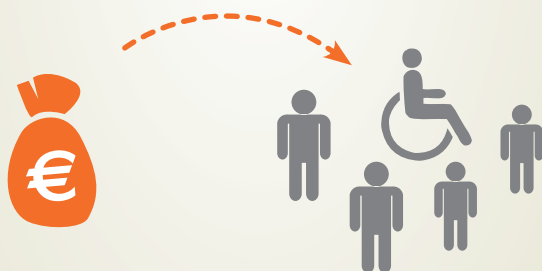
pratique pour simuler le coût d'un apprenti !

* **financement indirect** : l'entreprise contribue au financement des formations par le versement de la taxe d'apprentissage.

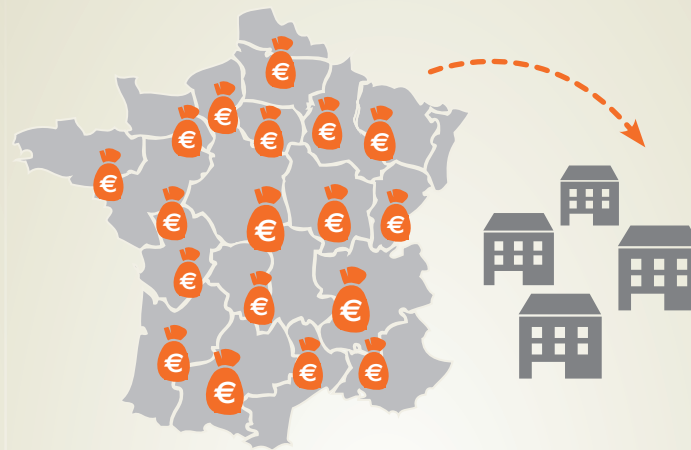


AIDES

L'Etat vous soutient financièrement :



Aide financière particulière pour l'entreprise qui recrute un apprenti reconnu **travailleur handicapé**



Sous conditions, les Régions accordent une aide financière :

1 000 € pour les entreprises de - de 250 salariés

2 000 € pour les entreprises de - de 11 salariés

**Informations complémentaires
service financier du CFA :**

Monique SILVESTRE

04 78 77 05 58 - msilvestre@formasup-arl.fr

Sébastien DEBESE

04 78 77 83 13- sdebese@formasup-arl.fr

LE DISPOSITIF APPRENTISSAGE EN RHÔNE-ALPES

Rhône-Alpes Région 



Universités

Grandes Écoles

Monde
économique

Unité de Formation par Apprentissage

Apprentis

Entreprises

AGENDAS



Retrouvez le CFA FormaSup sur différents salons :

Novembre

Le Salon de l'Étudiant
Saint-Etienne

Janvier

Le Salon de l'Étudiant
Lyon

Février

Le Salon de l'Apprentissage
et de l'Alternance
Lyon et Grenoble

Toute l'année

Différents Forums sur
les départements de l'Ain,
du Rhône et de la Loire.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- BANQUE, ASSURANCE ET FINANCE
- BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, IMMOBILIER ET LOGEMENT
- BIOTECHNOLOGIE
- CHIMIE, PHARMACIE ET SANTÉ
- COMMERCE, VENTE, ACHATS ET DISTRIBUTION
- COMPTABILITÉ, CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT FINANCIER
- CONCEPTION EN ÉCLAIRAGE
- ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
- GESTION, RESSOURCES HUMAINES ET PAIE
- INDUSTRIE ALIMENTAIRE
- INDUSTRIE, MAINTENANCE ET NUCLÉAIRE
- INFORMATIQUE, RÉSEAUX, TRAITEMENT DES DONNÉES ET TIC
- MANAGEMENT ET GESTION DE PROJETS
- QUALITÉ, HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT
- SPORTS ET LOISIRS
- TRANSPORT ET LOGISTIQUE



20 ANS D'EXPERTISE AU SERVICE DES ENTREPRISES

1995 : 4 UFA et 78 apprentis
2015 : 107 UFA et 2600 apprentis

Nos labels :



Nos engagements :

EcoResponsabilité • Mobilité • Handicap

33 établissements de l'enseignement supérieur

FORMASUP AIN RHONE LOIRE

66 avenue Jean Mermoz
BP 8048 - 69351 LYON CEDEX 08
Tél : 04 78 77 04 56
contact@formasup-arl.fr

www.formasup-arl.fr

Suivez
nous

